

Communiqué de presse  
Lyon, le 04 décembre 2020

## Création d'une nouvelle unité de recyclage des films agricoles usagés d'enrubannage : A.D.I.VALOR lance un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)



*Pour contribuer toujours plus au développement d'une économie circulaire et favoriser l'incorporation de matière recyclée, A.D.I.VALOR lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la création d'une unité de recyclage de films agricoles étirables usagés. La date limite de dépôt de candidature est fixée au 31 janvier 2021.*

### Augmenter les capacités de recyclage actuellement disponibles en France

Plus de **20 000 tonnes** de films agricoles d'enrubannage sont utilisés chaque année, indispensables pour la bonne conservation des fourrages en élevage.

**Les collectes de ce type de films agricoles usagés**, 19 000 tonnes en 2019 pour une quantité totale à collecter de plus 26 000 tonnes<sup>1</sup>, **sont en constante augmentation.**

Pour **Pierre de Lépinau**, Directeur Général d'A.D.I.VALOR : « *Les capacités de recyclage actuellement disponibles en France sont insuffisantes au regard des quantités collectées. Ce projet lancé et piloté par A.D.I.VALOR vise donc à disposer en France d'une unité de recyclage (broyage, nettoyage, séchage et régénération) capable de valoriser 10 000 tonnes minimum de films agricoles usagés d'enrubannage.* »

Pour **Luc Sytsma**, Président du CPA<sup>2</sup> : « *Cette action s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Agriculture Plastique Environnement ». Elle vise à consolider l'objectif visé de recycler 100 % des plastiques agricoles en privilégiant des outils industriels implantés sur le territoire national.* »

### Incorporer davantage de matières premières recyclées

Cette nouvelle unité de recyclage (broyage, nettoyage, séchage, extrusion) sera configurée pour produire des matières plastiques recyclées de haute qualité, qui pourront être utilisées en remplacement de matières plastiques vierges. L'enjeu est d'incorporer davantage de matière recyclée pour s'inscrire toujours plus dans un schéma d'économie circulaire.

Cette unité de recyclage, prévue pour l'été 2023, viendra s'ajouter aux deux installations déjà existantes en France.

<sup>1</sup> Cette estimation tient compte du poids des souillures (eau, matière végétale) présentes sur les films usagés

<sup>2</sup> Comité français des Plastiques en Agriculture

#### Informations pratiques

Le dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt peut être retiré sur simple demande auprès de Florian Catania par mail, [f.catania@adivalor.fr](mailto:f.catania@adivalor.fr).

La date limite de dépôt de candidature est fixée au 31 janvier 2021. Le dossier complet devra être déposé avant le 31 Mars 2021.

Il doit comporter une lettre d'intention ainsi qu'une première version du dossier de candidature.

#### A propos d'A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles).

A.D.I.VALOR est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole depuis 2001. Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourriture : **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés ; **1 200 opérateurs de collecte** (principalement coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes ; plus de **350 metteurs en marché, industriels ou importateurs**, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique. Plus d'informations sur [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)

#### A propos du CPA (Comité français des Plastiques en Agriculture)

Fondé en 1958, à l'initiative des industriels du secteur, le CPA est une association dont le but statutaire est de « promouvoir, coordonner toutes actions tendant au développement des applications des matières plastiques en agriculture, du point de vue technique ou économique et par là contribuer à l'amélioration de la productivité agricole et de la qualité des produits agricoles. »

Le CPA regroupe les fabricants et les distributeurs de produits plastiques destinés à l'agriculture. A l'origine de l'initiative **APE (Agriculture Plastique et Environnement)**, le CPA a en charge le financement des programmes de collecte des plastiques agricoles usagés : films, ficelles et filets, filets paragrêle et gaines souples d'irrigation.

Plus d'informations sur : [www.plastiques-agricoles.com](http://www.plastiques-agricoles.com)

#### Contact presse :

Agence Communicante

Caroline Chadal - [caroline.chadal@communicante.fr](mailto:caroline.chadal@communicante.fr) - 06 78 34 98 53